



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-EQ-102

## Double écran thermique

### **1. Secteur d'application**

Agriculture : serres maraîchères et horticoles neuves ou existantes.

### **2. Dénomination**

Mise en place, au-dessus des cultures d'une serre chauffée, d'un double écran thermique ou d'un second écran en complément d'un premier existant.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1<sup>er</sup> avril 2030.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'écran thermique ou le double écran thermique est piloté automatiquement.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne, selon le cas, la mise en place d'un double écran thermique ou d'un écran thermique.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est, selon le cas, un double écran thermique ou un écran thermique.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

8 ans.

### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

| Type de serres     | Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> de serre équipée | X | Surface de la serre équipée (m <sup>2</sup> ) |
|--------------------|----------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------|
| Serres maraîchères | <b>290</b>                                               |   | <b>S</b>                                      |
| Serres horticoles  | <b>240</b>                                               |   |                                               |



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-EQ-102,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ AGRI-EQ-102 (v. A65.2) : Mise en place, au-dessus des cultures d'une serre chauffée d'un double écran thermique ou d'un second écran en complément d'un premier existant.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Type d'installation :

double écran thermique

simple écran thermique en complément d'un premier écran existant

\*Type de serres équipées :

serres maraîchères

serres horticoles

Surface équipée de serres chauffées :

\*Surface de serres maraîchères équipée (m<sup>2</sup>) : .....

\*Surface de serres horticoles équipée (m<sup>2</sup>) : .....

\*Les écrans thermiques sont installés au-dessus des cultures :  Oui  Non

\*Les écrans thermiques sont pilotés automatiquement :  Oui  Non

Caractéristiques de l'écran thermique :

A ne remplir que si les marque et référence de l'écran thermique ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque : .....

\*Référence : .....